



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 22950	De <b>Mme Gisèle Biémouret</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Gers )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Chine	<b>Analyse</b> > Tibet. droits de l'Homme. attitude de la France.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/04/2013</b> page : <b>4406</b>		

### Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Tibet. En effet, un Tibétain était dans un état critique après avoir récemment mis le feu à ses vêtements. C'est le centième cas d'immolation ou de tentative d'immolation pour protester contre le manque de liberté de culte au Tibet rapporté depuis 2009, selon un bilan du gouvernement tibétain en exil. Ces drames témoignent d'un niveau de désespoir qui contredit tragiquement les discours officiels sur « le développement régional » et « l'harmonie nationale ». Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour aboutir concrètement à un meilleur respect des droits humains au Tibet.

### Texte de la réponse

La France a exprimé à plusieurs reprises sa profonde préoccupation face à l'évolution de la situation dans les régions tibétaines de Chine et en particulier face à la poursuite du mouvement d'immolations. La France rappelle son attachement au respect des droits de l'Homme, à la liberté de religion ou de conviction ainsi qu'à la préservation de la culture et des traditions tibétaines. Elle considère que le dialogue entre les autorités chinoises et le Dalaï Lama est la voie pour parvenir à une solution durable, respectant l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine. La situation des droits de l'Homme au Tibet est également évoquée auprès des autorités chinoises avec les partenaires européens de la France, notamment dans le cadre du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme.